La politique française de gestion des sites et sols pollués

nessources, terneores Énergie et climat Développement durable Prévention des risques Infrastructures, transports et mer



Une politique récente qui démarre dans les années 1990

- ➤ Avant : pas de politique à part entière
- ➤ Début des années 1990 : Prise de conscience Héritage d'un long passé industriel Circulaire de 1993

Priorité au recensement BASIAS BASOL

≻Au cours des années 1990

Recenser et hiérarchiser pour une réhabilitation systématique

Circulaire de 1996 : diagnostic des sites sensibles en activité

Le premier lot d'outils méthodologiques : les études historiques, le diagnostic initial et l'Evaluation simplifiée des risques (ESR)

➤ A la fin des années 1990

Gestion des risques en fonction de l'usage

Circulaire de 1999 : le 2ème lot outils méthodologiques : le diagnostic approfondi et l'Evaluation détaillée des risques (EDR)

Ressources, territoires, habitats et nos Énergie et climat Développement dural ntion des risques Infrastructures, transports et mer

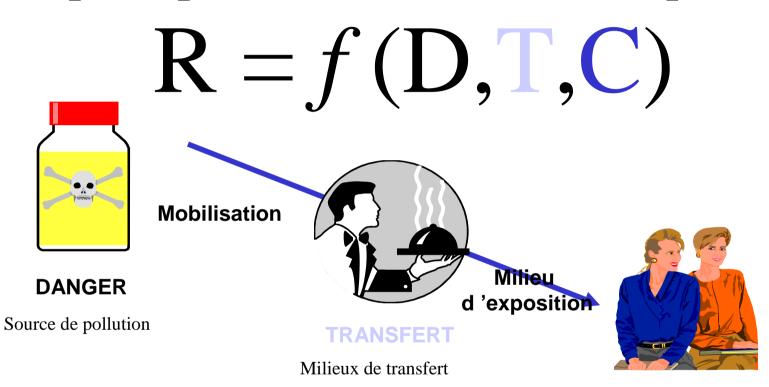
de l'Environnement,

de l'Aménagement

et du Logement

1996 : l'Evaluation simplifiée des risques (ESR)

Les principes de l'évaluation des risques



Le schéma conceptuel:

Etat des lieux de la zone concernée (site et hors site)

Présent pour l'avenir

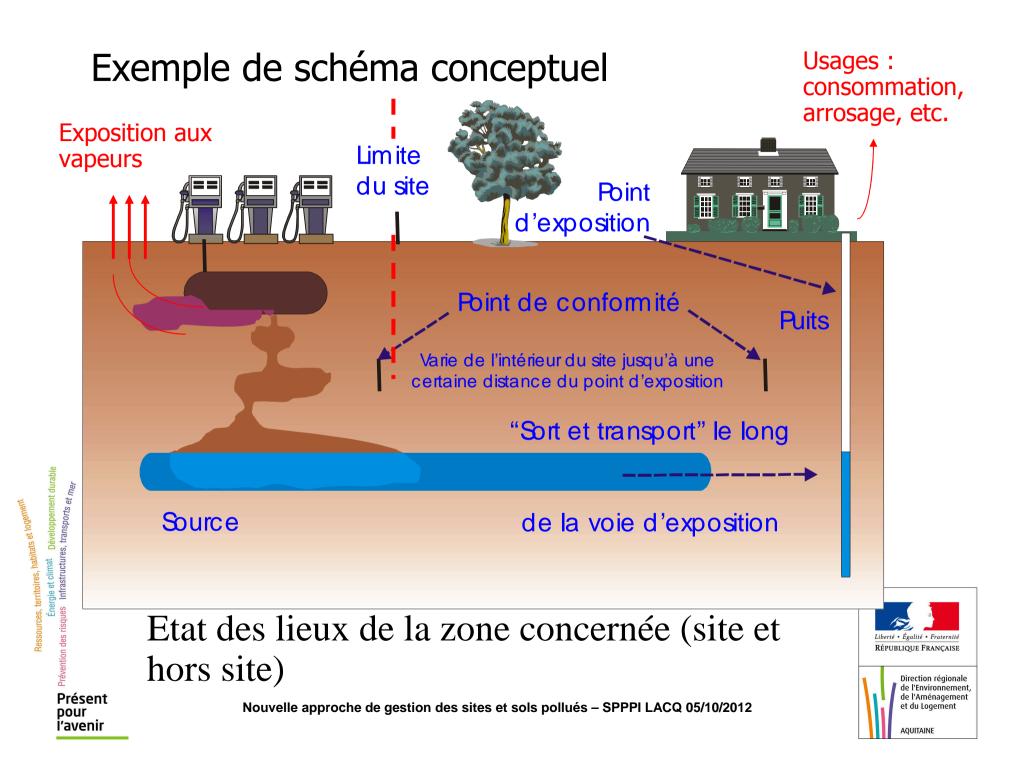
Nouvelle approche de gestion des sites et sols pollués – SPPPI LACQ 05/10/2012



CIBLE

Humaine d'abord

Ressources, territoires, habitats et logement Energie et climat Développement durable in des risques infrastructures transcours



1999 : l'Evaluation détaillée des risques (EDR)

Evaluation quantitative des risques sanitaires basées sur les valeurs toxicologiques de référence

Objectif : identifier les sites présentant des risques inacceptables devant être réhabilités pour l'usage envisagé définir les objectifs de réhabilitation

La gestion des risques suivant l'usage, dédiée à la gestion des pollutions historiques et pérennisée, mais.....

.....une démarche de gestion basée sur les seules considérations sanitaires aussi bien sur les pollutions historiques que pour les installations en fonctionnement

Le retour de 10 ans d'expérience : Détournement des outils de leur objectif calcul du risque en fonction de l'usage prétexte à laisser en place des sources de pollution.



Énergie et climat Développement durable des risques Infrastructures, transports et m_{Er}



Les années 2000

Evaluation de la politique nationale, retour d'expérience, bonnes pratiques, etc.

2007 : La nouvelle approche de gestion des sites et sols pollués

La note ministérielle du 08 février 2007 et ses annexes : modalités de gestion reconnues comme l'état de l'art dans le domaine des SSP Circulaire du 08/02/2007 pour les ICPE





La nouvelle approche de gestion des sites et sols pollués

Politique inchangée : risque et usage toujours au cœur de la politique de gestion des SSP

MAIS

nouveaux outils réécrits et replacés dans le contexte du risque résiduel et en cohérence avec les objectifs de la politique de prévention des risques chroniques (législation des ICPE)



Le passé industriel, un héritage collectif : la gestion des risques suivant l'usage

Mais:

Ne s'oppose en aucune manière à rechercher et à traiter les sources de pollution,

En tenant compte des techniques de dépollution et de leur coût, à l'identique de la maîtrise des émissions sur les installations en fonctionnement

Dans le même temps, elle permet de laisser en place des pollutions

- ¿- si ces pollutions, les voies de transfert sont maîtrisées,
- et à conditions de garder la mémoire des pollutions,

Doit se baser sur un bilan environnemental global pour permettre une gestion équilibrée et transparente

Présent Dour l'avenir

Nouvelle approche de gestion des sites et sols pollués – SPPPI LACQ 05/10/2012





L'avenir : la prévention des atteintes aux milieux, elle reste une priorité

Pour les installations en fonctionnement

Il s'agit d'appliquer TOUTE la réglementation sur les ICPE y compris la surveillance environnementale en tant que mesure de prévention à part entière

Et non de polluer/laisser polluer pour ensuite gérer suivant l'usage!!

Si défaillance de la prévention : mise en œuvre des mesures appropriés pour réparer les dommages et revenir à l'état initial.





pour l'avenir

Législation des installations classées

Pour les cessations d'activité : fermeture et remise en état

en 2005 :

l'usage futur est défini de façon réglementaire

l'exploitant doit placer le site de l'installation dans un état tel qu'il permette la protection durable de l'environnement et de la santé, d'une part,

ET

qu'il permette l'usage futur envisagé d'autre part.





Rétablir la cohérence avec les objectifs de la politique de prévention des risques chroniques

- Maîtrise des sources de pollution
- Maîtrise des impacts

Pour:

- Protection de la santé
- Amélioration continue des milieux

Sans maîtrise des sources de pollution, il n'est pas économiquement ni techniquement pertinent de chercher à maîtriser les impacts

Une étude des risques sanitaires sur des pollutions brutes (notamment pour définir des objectifs de dépollution) par exemple n'a pas de sens tant qu'on aura pas traiter la

Présen OUYCE.
pour
l'avenir

Nouvelle approche de gestion des sites et sols pollués – SPPPI LACQ 05/10/2012

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

de l'Environnement

et du Logement



Rétablir la cohérence avec les objectifs de la politique de prévention des risques chroniques

1 - La maîtrise des sources de pollution à l'identique

de la maîtrise des émissions sur les installations en fonctionnement

En premier lieu, rechercher les possibilités techniques et économiques de suppression ou de traitement des sources quel que soit l'impact et quel que soit l'usage, hors toute notion de risque (en première approche)

= Meilleures Technologies Disponibles

Appel au bilan « coûts-avantages » : un bilan environnemental global pour permettre une gestion équilibrée et transparente

= fil conducteur de la démarche de gestion

Présent pour l'avenir

Développement durable

Nouvelle approche de gestion des sites et sols pollués – SPPPI LACQ 05/10/2012



Rétablir la cohérence avec les objectifs de la politique de prévention des risques chroniques

2 - La maîtrise des impacts

Sinon, en second lieu, garantir des expositions résiduelles acceptables et compatibles avec l'usage considéré

= maîtrise des risques : l'analyse du risque résiduel (ARR)





Ce qui change

Abandon des Diagnostic initiaux, des ESR, des VCI et des VDSS

On replace l'analyse des risques (ex EDR) dans son contexte d'évaluation quantitative des risques sanitaires (EQRS) sur les expositions résiduelles





Faute de référentiel pour la qualité des sols : l'éternelle question :

Comment définir les objectifs de dépollution en l'absence des valeurs issues de l'EDR, des anciennes valeurs de définition de sources sols (VDSS) et autres valeurs de constat d'impact (VCI), utilisées de façon inappropriée depuis plus de 10 ans ?

Vieux démons à éviter

- les anciennes VDSS, VCI,
- les valeurs d'admission en décharge de déchets inertes par ex
- les valeurs issues d'arrêté ministériels, épandage par ex.





Identifier les anomalies

- en comparaison avec l'état initial, s'il existe et s'il a été correctement fait lors de la demande d'autorisation,
- en comparaison aux valeurs réglementaires existantes pour l'eau de consommation, l'air, les aliments etc.
- en établissant les références locales par l'état de référence naturel « bruit de fond » et à l'état habituel de référence (local)
- en utilisant les documents de discussion sur les risques liés à l'ingestion de sols (QD, IR), la synthèse des VTR, etc.
- en utilisant les bases de données nationales et internationales INRA-ASPITET, ANADEME, GESSOL, JDAC

L'objectif de dépollution devrait correspondre à l'efficacité attendue de la solution optimale choisie à l'issue du bilan « coûts/avantages »



Direction régionale de l'Environnement

de l'Aménagement

et du Logement

Deux types de situation, deux démarches de gestion distinctes, deux outils

Hors site:

les usages des milieux sont fixés

(exemple : zone pavillonnaire voisine du site)

S'assurer que l'état des milieux est compatible avec les usages constatés

Outil : Interprétation de l'état des Milieux (IEM)

= L'évaluation des risques sanitaires sur les expositions observées (sol et eau) Grille EXCEL fournie





Deux types de situation, deux démarches de gestion distinctes, deux outils

-Sur site:

les usages peuvent être choisis et l'état des milieux peut être changé : plan de gestion

Maîtrise des moyens d'action:

- mettre en place les MTD,
- réhabiliter en fonction de l'usage futur rétablir la compatibilité avec l'usage hors site (résultats de l'IEM),

Outil: Analyse du risque Résiduel (ARR) = EQRS



Présent pour l'avenir

Plan de gestion:

Il comporte notamment les mesures de : Suppression, maîtrise des sources, désactivation des sources, maîtrise des transferts, surveillance, servitudes, restrictions d'usage, etc.

Se transforme en « modèle de fonctionnement »

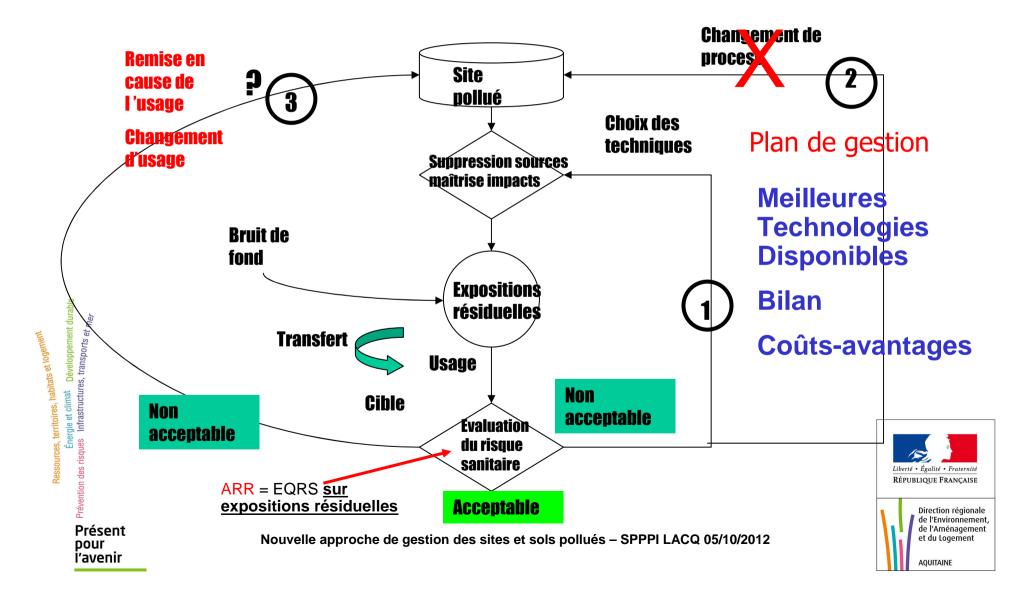
Mise à jour : bilan quadriennal de la surveillance environnementale.





Gestion d'un SSP en cohérence avec la démarche itérative intégrée ICPE

une caractéristique particulière du milieu sol : milieu de transit des pollutions de toute nature avec un effet de persistance des polluants



Refonte des guides méthodologiques publiés depuis 1996

Référentiels techniques fiables

- La visite du site
- •la réalisation de l'état initial
- •le diagnostic
- •l 'élaboration du plan de gestion
- •la surveillance des eaux souterraines
- l'analyses des sols
- •le suivi des polluants métalliques
- •l 'évaluation des risques sanitaires
- •etc.





Le site portail dédié aux sites et sols pollués

http://www.developpementdurable.gouv.fr/-Sites-et-sols-pollues-.html



